

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE D'OUFFET

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

**Procès-verbal de la CLDR
Du 9 juillet 2013 à 18h00
(Salle polyvalente – rue du village 3 à 4590 Ouffet)**

Représentation	Effectifs	Suppléants
<u>Géographique</u> Ouffet Warzée Ellemelle	MARCHAL Martine (excusée) VAN SULL Philippe (excusé) GROSFILS Francis (excusé)	JANSSEN Paulette JADIN Benoît GALLOY Ludivine
<u>Politique</u> EC EC EC EC	CASSART Caroline (excusée) LARDOT Renée WAUTELET Paul FROIDBISE Francis (excusé)	DECROUPETTE Noëlle SERVAIS Emilie GIELEN Marc-Antoine JOLY Brice
<u>Groupe d'âge</u> 30 ans et moins 30 à 50 ans + 50 ans	TAENS Guillaume (excusé) GILON Corinne THIRION Jean-Claude	MAROTTA Justine D'HEUR Astrid (excusée) DEFRERE Marcel
<u>Associatif et autres</u>	TRINE Jean-Marie DEFECHEREUX Marie-Louise KALBUSCH Xavier (excusé) SEIDEL Marie-Cécile SERVAIS Valentine (excusée) LEGRAND Jean-Pierre (excusé) LAWALREE Geneviève	RUTHY Philippe (excusé) WALHIN Freddy LIZEN Jean-Marie (excusé) GODBILLE Géraldine WAUTELET Fanny BAUDOIN Joseph RENAVILLE Gérald (excusé)

Agent de développement du GREOA : GILIS Marie-Françoise

Approbation du PV du 11/06/2013

Le PV est approuvé.

Madame Lardot signale que Monsieur Grosfils (excusé) a émis une remarque par mail. Il indique qu'il avait été discuté de mener le projet de Maison de village de Warzée simultanément au projet du Doyard. Madame Lardot rappelle qu'aucune décision pour ces projets n'a été prise lors de la réunion du 11 juin et qu'il avait été convenu d'en reparler lors d'une prochaine réunion de la CLDR.

Présentation et validation de la version actualisée de la fiche 1.2 – Eco-construction d’une Maison de village « L’Aurore » et aménagement de ses abords

Au vu de la décision prise lors de la CLDR du 11 juin d’avancer dans le projet d’Ellemelle, la commune a entamé les démarches pour une demande de convention-faisabilité. Cette réunion a pour objectif de présenter la version actualisée de la fiche-projet et de recueillir l’avis des membres sur celle-ci.

Madame Lardot présente la version actualisée de la fiche-projet qui a été distribuée aux membres. Par rapport à la version initiale de la fiche-projet, le budget pour les abords de la salle a été revu à la baisse, le poste d’architecte paysagiste a été supprimé et un tableau présentant les diverses activités organisées dans la salle a été ajouté dans les annexes.

Les membres de la CLDR demandent les modifications suivantes :

- Préciser dans la description du projet qu’il doit s’agir d’une construction basse énergie ou passive
- Préciser que des aménagements pour les adolescents sont également souhaités aux abords de la salle : buts de football sur l’espace vert dégagé et panier de basket
- Insister davantage sur la sécurité des abords car la salle se trouve en bord de route où des vitesses excessives sont régulièrement constatées

Les membres de la CLDR valident la version actualisée de la fiche-projet.

Une question est posée concernant l’implication de la CLDR dans le choix de l’auteur de projet. En ce qui concerne la désignation de l’auteur de projet, le Collège communal a le choix entre la procédure de marché public « classique » et la procédure de concours. Dans le cas de l’organisation d’un concours d’architecte, un jury est constitué et des membres de la CLDR peuvent en faire partie. L’agent de développement rappelle que la procédure de désignation d’un auteur de projet ne pourra débiter que lorsque la convention-faisabilité aura été signée par le Ministre de la Ruralité.

A présent que la CLDR a validé la version actualisée de la fiche-projet, le Collège communal va rencontrer l’Administration du Développement rural pour introduire la demande de convention-faisabilité. Les membres de la CLDR seront tenus informés de l’état d’avancement de la procédure lors des prochaines réunions de la CLDR.

La séance est clôturée à 18h40.